

DELIBERATION N°38

<p style="text-align: center;">Centre d'hébergement et de loisirs du domaine « Les Roches » Tarifs VIVATS 2011</p>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 39*

LE 17 FEVRIER DEUX MILLE ONZE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 9 février et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice (à partir de la question n°4 jusqu'à la question n°17), M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard (à partir de la question n°3), M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°4), M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine (à partir de la question n°4 jusqu'à la question n°15), Mme EMO Céline (à partir de la question n°3), Mme GILLET Christelle, Mme Barkissa SANOKO (à partir de la question n°4), M. PAJOT Mickaël, M. CHAUVIERE Jean-Claude, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme DELANDRE Béatrice (jusqu'à la question n°3 et à partir de la question n°18), M. BREBION Bernard (jusqu'à la question n°2), M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta (jusqu'à la question n°3), Mme AUDIGOU Sabine (jusqu'à la question n°3 et à partir de la question n°16), Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°2), Mme SANOKO Barkissa (jusqu'à la question n°3), Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle.

Pouvoirs ont été donnés par Mme DELANDRE Béatrice à M. LECANU Lucien (à partir de la question n°18), M. DUTHUIT Michel à M. Daniel VERGER, Mme AUDIGOU Sabine à M. François LEFEBVRE (jusqu'à la question n°3 et à partir de la question n°16), Mme EMO Céline à M. LAPENA Christian (jusqu'à la question n°2), Mme LEMOINE Françoise à M. BAZIN Jean, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël

.../...

Mme Céline EMO, Conseillère Municipale Déléguée, expose que dans le cadre de sa politique commerciale, le domaine les Roches cherche à diversifier la nature et les périodes d'accueil de ses groupes. C'est ainsi qu'il s'est intéressé à la proposition de l'association normande de tourisme social VIVATS, membre du réseau ANCAV/TT, d'intégrer le domaine Les Roches à son offre de sites d'hébergement et de destinations de vacances ouvertes aux comités d'entreprises partenaires de l'association (100 comités d'entreprises représentant 13 000 salariés environ).

Considérant :

- les objectifs poursuivis par Vivats conformes à la vocation du centre d'hébergement et de loisirs des Roches,

- l'intérêt du domaine des Roches de bénéficier de la force du réseau VIVATS,

- l'avis de la commission n°3 réunie le 7 février 2011,

Il convient de compléter la grille tarifaire des Roches en adoptant les tarifs 2011 spécifiques à VIVATS ci-annexés.

Il est précisé qu'une convention de partenariat viendra encadrer les relations entre le domaine les Roches et l'association Vivats.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver tarifs 2011 ci-annexés et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Centre d'hébergement et de loisirs « Domaine Les Roches »

TARIFS VIVATS 2011

Pension complète et demi-pension		
Basse saison : Janvier à mars Octobre à décembre	Pension complète	32,00 €
	Demi pension	27,40 €
Haute saison : Avril à septembre	Pension complète	35,00 €
	Demi pension	30,75 €

Prestations au détail	
1 nuit / personne	16,50 €
1 petit-déjeuner / personne	4,20 €
1 supplément chambre individuelle	14,30 €
1 repas seul	14,40 €

- Non inclus la taxe de séjour (tarif voté par la Communauté d'Agglomération Dieppe-Maritime) : pour mémoire au 1/12/10 : 0,30 € par personne et par nuitée, sauf exonérations prévues.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

**Publication :
Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--